PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2015

L'an deux mille quinze et le 6 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine HURBAIN, Maire.

Date de la convocation 1er février 2015

Présents : Mme HURBAIN Martine, M. SOUBIROU Pascal, M. MERCIER Emmanuel, Mme LAMOUROUX Janine, LASSERRE Jean-Luc, Mme LASSERRE Myriam, M . LOUSTALAN Sébastien, Mme SUTTER MERCIER Élisabeth, Mme TREHIN Danielle, M. VANNIER Sylvain.

Mme SUTTER MERCIER Élisabeth a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 3-2015 **: État** des restes à réaliser

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées, prévues sur l'exercice 2014 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte l'état des restes à réaliser tel que figurant le tableau ci annexé

Autorise Madame le Maire à signer cet état

2183 matériel de bureau 200,00 euros
231 travaux 4000,00 euros

Délibération n° 4-2015 **:** Transfert de charges de fonctionnement de l'école de Lalongue sur le SIVOS Simacourbe Lalongue

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le transfert des charges de fonctionnement liées au fonctionnement de l'école de Lalongue : électricité, eau, téléphone, internet, entretien du photocopieur, fournitures de bureau et ménage de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de transférer les charges de fonctionnement de l'école telles que listées ci-dessus au SIVOS Simacourbe-Lalongue.

Mme HURBAIN	M. SOUBIROU	M . MERCIER	Mme LAMOUROUX
M. LASSERRE J-L	Mme LASSERRE M.	M. LOUSTALAN	Mme SUTTER-MERCIER
Mme TREHIN	M. VANNIER		